

# PROJET DE BIODIVERSITÉ CONSULTATION POPULAIRE



04-10 VAL-D'OR SAGITAIRE  
SITE ERRATIQUE POUR FUTUR RÉCOLTE DE BOIS DE CHAUFFAGE.

L'IF DU CANADA A ÉTÉ DÉTRUIT  
VOLONTAIREMENT ET CELA SANS PERMIS DE RÉCOLTE. →

## SAUVONS LA PLANÈTE

PLANTATION MAJEURE  
DE FEUILLUS, NOS INGÉNIEURS  
FORESTIER Y ONT ILS PENSÉS ????



PAR  
RÉNALD GARNEAU  
22 MAI 2007

Projet de biodiversité régionale

Consultation populaire

### Opinion personnelle

La politique d'exploitation forestière à long terme est un échec.

Un échec financier pour les travailleurs à la rue.

Un échec démographique pour les travailleurs mobilisés (Quevillon)

UN BON COUP D'ARGENT pour les grosses compagnies ils se retirent avec le CASH, tandis que les syndicats finissent la JOB de fermeture par une grève.

### VUE GÉNÉRALE

Nos richesses naturelles forestières, ont été dilapidées aux fins électorales: On a donné des millions d'hectares de nos forêts pour les coupes de bois, il y a eu une distribution sans aucun contrôle.

Les moulins et usines, ont poussés comme des champignons, sans aucun contrôle, à court terme, le temps d'une élection.

Nos réserves fauniques, nos réserves à castor, toutes nos belles forêts y ont passées. Notre potentiel forestier a subi les assauts des Cies forestières sans aucune règles sérieuses.

Les débuts, la machinerie lourde, les GROS CHARS tout était bon pour exploiter au maximum nos forêts.

Ils ont détruit le fond de terrain; presque partout, ils ont laissé des crevasses qui ont provoqué l'érosion des sols. Rien n'a été épargné, la nature a été violée.

### ON A RIEN REPARER,

Comment voulez-vous une repousse forestière convenable ou plantation dans un sol plein de crevasses.

Cependant le public a été leurré, par l'aménagement par DOMTAR de quelques cites pour la VISITE des médias et autres curieux de voir les bienfaits, le savoir faire de DOMTAR.

ALORS VOUS N'AVEZ RIEN VU !

## LES POTS CASSES

Maintenant que le mal est fait, on ose nous demander notre opinion.

La forêt est renouvelable par plantation ou reboisement naturel. On parle de sauver la planète, le poumon de la planète.

La solution à court terme n'est pas de cesser de fumer, il est URGENT de se mobiliser, d'effectuer des plantations à grande échelle de FEUILLUS.

Brailler à la télé ne sauvera pas la planète. En 2 ANS nous pouvons produire 5 millions de feuillus (bouleaux & trembles) et les planter : dans 15 ans (plus de 4 po. de diamètre) ces arbres constitueraient un nouveau POUMON, un poumon supplémentaire producteur d'oxygène absorbant les GAZ à effet de serre. Un nouveau poumon naturel.

Pour sauver une personne en manque d'oxygène, on ne lui demande pas de diminuer sa respiration, ce serait fatal, cela la tuerait, on lui augmente l'accès à l'oxygène pour sa VIE.

Aujourd'hui, le gvt effectue des programmes de plantations d'arbre, mais presque exclusivement des conifères commerciaux.

Même les gens de l'environnement braillent partout, mais ils ne font rien, ils devraient se mobiliser, parler positif, alarmer tout le monde, organiser des plantations de MASSE, sur toutes les terres libres, abandonnées, publiques et non publiques. Encourager, aider, planter des arbres, des arbres.

C'est quoi, on veut jouer les vedettes, se pavaner, M'AS-TU-VU comme DECAPRIO, ou bien accomplir des gestes concrets, non seulement le dire, le faire. Mais cela c'est dur, très DUR.

On le sait que la planète est en danger, le dire encore et encore, n'avance à rien, il faut agir, oui agir au plus vite et provoquer la PHOTOSYNTHESE DES FEUILLUS SUR L'ENVIRONNEMENT

Convertir l'azote en oxygène par les feuillus, ce n'est pas un miracle, c'est naturel et c'est notre meilleure solution.

## MAINTENANT L'EXPLOITATION FORESTIERE

Il faut mettre un arrêt URGENT à la monopolisation de nos droits de coupe forestière par les grosses dites compagnies.

Les Amerindiens sont des citoyens comme nous, s'ils renoncent à leurs avantages sociaux, ils ont aussi droit au travail, à des droits de coupe de bois, de façon juste et équitable, TAXES, IMPOES, comme tous les autres travailleurs blancs.

Il faut corriger notre façon de faire, de gérer;

L'exploitation de nos forêts appartient à tous, alors pourquoi, le privilège à certains d'entre nous.

Cependant en dehors de l'exploitation commerciale de nos forêts, il y a les coupes de bois domestique (bois de chauffage).

Aujourd'hui l'administration des permis de coupes de bois de chauffage sont répartis dans des endroits bien précis:

après le passage de DOMTAR, on a oublié (richesse naturelle) qu'après le passage de domtar il n'y a plus rien plus de bois qui vaille la peine d'être récolté, mais nous oblige à s'y conformer.

Les richesses naturelles nous disent qu'ils fournissent du bois en priorité aux compagnies commerciales. C'est vrai, mais c'est pour mieux exploiter les travailleurs pour le profit gigantesque des grosses compagnies forestières qui après leur passage mettent les travailleurs à la rue, sans compensations.

Oui à Val d'Or, on m'a donné un permis de coupe de bois de chauffage au Lac Mourier. Mais le problème est que ce territoire est encerclé par un lac, un ruisseau et une rivière. On m'a refusé de faire un pont.

P-1  
P-3

C'est quoi la farce.

Oui on favorise les grosses compagnies forestière au détriment des citoyens.

J'ai eu un autre permis de coupe de bois au mois d'avril 2007, sur le chemin du Sagitaire, au sud de Val d'Or, cependant je m'y suis rendu à la mi-mai 2007 et il n'y a même pas un chicot debout, il n'y a plus un arbre, une coupe à blanc. Même les souches ont été rasées, je vous invite à venir visiter le site, on pourrait y jouer du GOLF.

P-2  
P-3

EXPLOITATION COUPE DE BOIS DOMESTIQUE

AVEC UTILISATION DE VTT

L'exploitation de la forêt par la récolte du bois de chauffage est bénéfique pour toutes les forêts. Le fait de récolter les arbres morts, récolter les feuillus de plus de 4 pouces de diamètres est bénéfique pour la forêt, elle permet le reboisement sans détruire, elle éclaircit la densité et permet du bois plus gros plus sain.

L'exploitation par VTT PERMET DE SAUVER LE FOND DU TERRAIN, sans endommager et le crevasser pour plusieurs années.

Un arbre sec peut prendre 50 ans avant de tomber et pourrir, comme une forêt brûlée par le feu. On commence à récupérer on commence à comprendre que le bois mort debout nuit aux repousses naturelles. Sauvons ce bois gaspillé par des coupes commerciales et privées comme bois de chauffage.

La preuve réside dans l'exploitation des érablières, les arbres trop vieux, malades, endommagés, sont coupés et utilisés comme bois de chauffage. Si cette façon de faire est économique et intelligente pour les érablières, pourquoi les richesses naturelles (ingénieurs forestiers conseillers) ne l'adoptent-ils pas. Ils seraient intelligents et soucieux de l'économie de nos forêts eux-aussi.

Il y plusieurs années, j'ai demandé par lettre l'autorisation auprès des richesses naturelles à Val d'Or pour la coupe de 5 grosses épinettes renversées lors d'une tempête. On m'a refusé ce droit, sous prétexte que ces arbres pourrissent et serviront comme engrais pour le terrain forestier. Aujourd'hui les épinettes sont encore semi-couchées et pleines de BEBITES. Maintenant on nourrit les bébites aux richesses naturelles, alors que j'aurais pu récupérer ce bois comme bois d'allumage pour mon chauffage.

AUTRES FAITS:

Je suis détenteur d'un certificat de dépôt no: 2,559,230 OPIC pour unetisane thérapeutique fait d'IF DU CANADA. Le laboratoire privé de Renald Garneau produit cette tisane comme produit de santé naturel.. Cette tisane a des vertus anti-inflamatoire qui contribue à renforcer le système immunitaire de l'homme contre un tas de maladies. Parfois même lorsque la science médicale est impuissante, il s'avère que ma tisane thérapeutique d'IF DU CANADA atténue en exemple la RETINITE PIGMENTAIRE. (les recherches se poursuivent)

P-4

La tisane agit surtout comme moyen préventif de la maladie en général. C'est dans ce sens qu'une demande de mise en marché a été déposée à Santé Canada.

P-4

Cependant pour l'approvisionnement en IF DU CANADA, une demande de permis d'exploitation a été déposée au Ministère des richesses naturelles, qui m'est toujours refusé à ce jour, même si la cause en est une de santé pour toute la population; accessible pour à peine quelques sous la portion. Mais on a émis un permis de récolte à BICKEL-PHARMA, une multinationale.

P-4

P-5

BOIS DE CHAUFFAGE

La distribution des permis de recolte de bois de chauffage devrait être revue au complet.

Cette forme de récolte devrait être ouverte partout, réserves ou terres publiques, les VTT ne détruisent pas la foret, au contraire elle favorise sa culture.

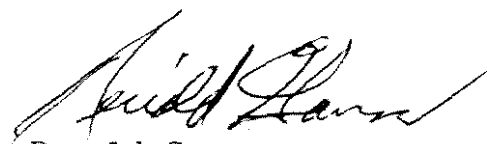
Il est prouvé que l' abattage des arbres morts favorise le developpement des autres. Cette pratique était applique en 1965 dans la region de La Sarre. Aussi a peine quelques années plus tard nous étions en mesure de constater le developpement évident des forêts concernees.

Depuis des années on parle de modifier notre facon de faire, il y aurait peut-etre lieu d' alléger les règles sur le bois de chauffage au lieux de nous compliquer la vie.

Sans préjudice envers personne, j' espère ne pas avoir blessé les gens en place,

Cependant la vérité ne peut plaire à tout le monde .

Bien vôtre,



Renald Garneau

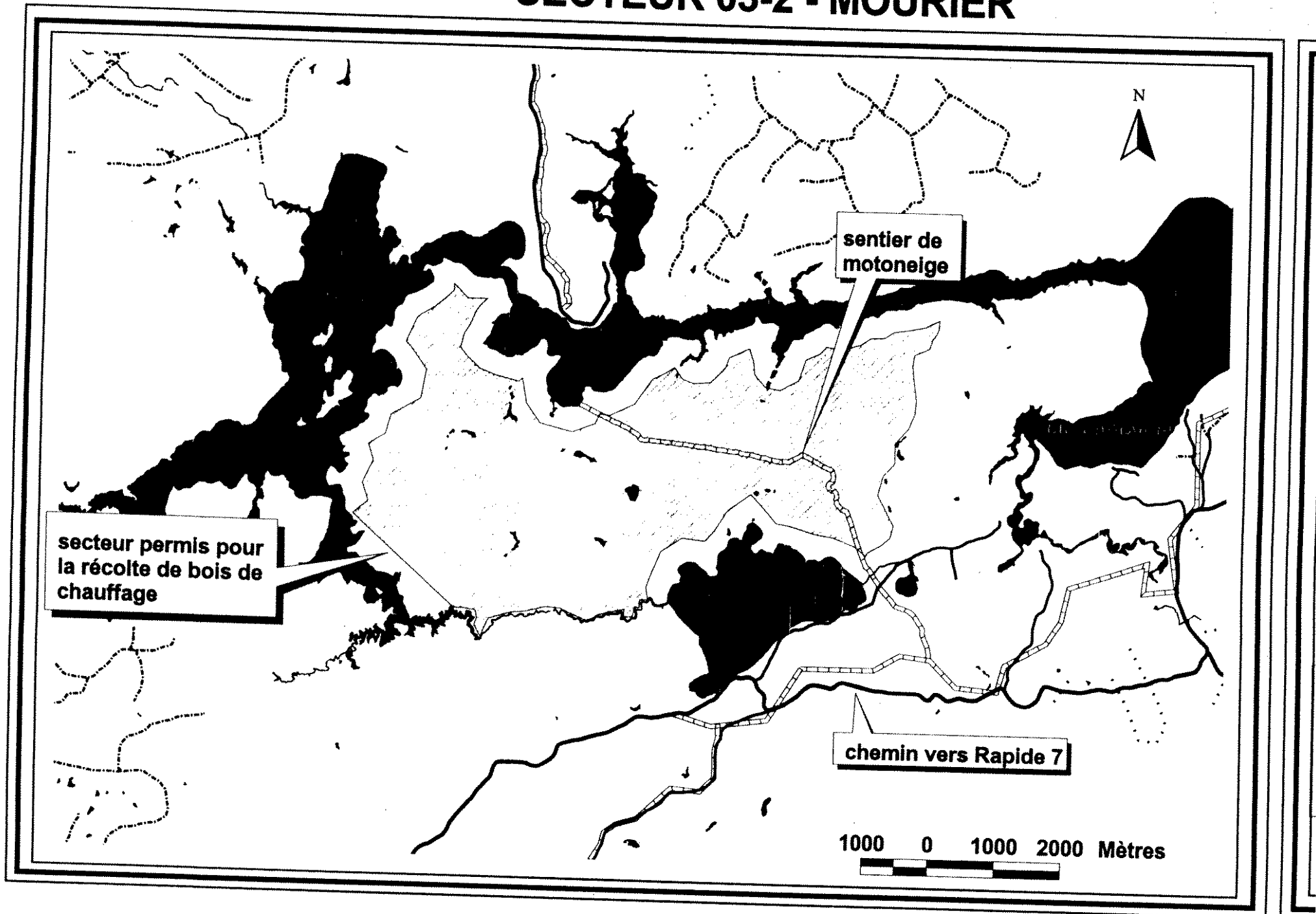
NB: KYOTO EST LA SUPERCHERIE GENIALE POUR ASSUJETIR LE CANADA A LA DEPENDANCE DES GRANDS PRODUCTEURS DE PETROLE.

ILS VISENT LA DEPENDANCE DU CANADA.

Il est urgent de developper nos richesses naturelles nos forêts, notre pétrole, l'electricite; tout en demeurant INDEPENDANTS de nos voisins.

Notre independance économique, énergitique est vitale pour un CANADA LIBRE.

# SECTEUR 03-2 - MOURIER



04-10

Val-d'Or

Prescriptions pour la récolte de bois de chauffage domestique

Les houppiers (top) doivent être récupérés jusqu'à un minimum de 10 cm (4 pouces)

Le bois de chauffage ne doit pas être débité sur le chemin mais en bordure de celui-ci

Aucune coupe de bois de chauffage n'est permise à l'extérieur des secteurs de coupe, ni dans les lisières de bois laissées entre les secteurs de coupe

Une lisière boisée de 20m de part et d'autre des cours d'eau doit être laissée intacte

endroit permis pour bois de chauffage

endroit permis pour bois de chauffage

chemin du camping Sagittaire

chemin de la baie Carrère

lac Lemoyne

lac Simard

chemin du Twin Rapids

800 800 1600 Mètres

La coupe pour le bois de chauffage n'est permise qu'à l'intérieur des secteurs de coupe indiqués

□ endroit permis pour bois de chauffage  
■ lisière boisée entre les secteurs de coupe  
□ eau

≡ chemin pavé  
≡ chemin gravelé  
≡ chemin gravelé  
≡ chemin d'hiver  
≡ chemin planifié

Val-d'Or, le 17 mars 2005



# Québec Permis d'intervention

## Récolte de bois de chauffage à des fins domestiques

Permis N° : 4025037

Exercice : 2007-2008

Valide du : 2007/04/02

au : 2008/03/31

### IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : Garneau Rénaud	Exécutant : Garneau Rénaud
Adresse :	Adresse :
Municipalité :	Municipalité :
Code postal :	Code postal :

### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Ce permis autorise son titulaire à récolter 22,50 m<sup>3</sup> apparent(s) de bois de chauffage utilisés uniquement pour un usage personnel.

Région administrative : 08 U.G : 083 UAF : 08387S

MRC : La Vallée-de-l'Or Municipalité : Val-d'Or

Secteur désigné<sup>1</sup> : 04-10(Sagitaire) ; 03-2(Mourier)

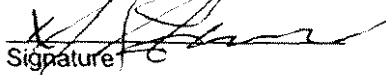
<sup>1</sup> La carte annexée fait partie intégrante de cette autorisation. Elle indique la localisation du secteur désigné.

### CONDITIONS

La carte ci-annexée, indiquant le secteur de récolte désigné et la prescription s'y rapportant, fait partie intégrante du permis. Le titulaire qui confie à un tiers l'exécution des travaux autorisés par son permis d'intervention doit l'informer, par écrit, des exigences de la Loi sur les forêts et des règlements et prescriptions qui en découlent. Le tiers doit s'y conformer.

MACHINE PERMISE : tout type de machine dont la trace n'excède pas 1,85m de largeur

ESSENCE : feuilles et bois mort

  
Signature

No. de Facture : \_\_\_\_\_ No. d'encaissement : \_\_\_\_\_

### DROITS EXIGIBLES

Volume m <sup>3</sup> app.	Taux \$/m <sup>3</sup> app.	Sous-total	TPS (6%)	TVQ (7,5%)	Total
22,50	1,25	28,13 \$	1,69 \$	2,24 \$	32,06 \$
<i>18.7 cordes de 16"</i>					

### SIGNATURE

2007/04/02	
_____ Chef de l'unité de gestion ou personne autorisée	année/mois/jour

# PAYÉ

Rouyn-Noranda, le 28 novembre 2006

Monsieur <sup>RENAUD</sup> ~~Raymond~~ Garneau

Objet : If du Canada

Monsieur,

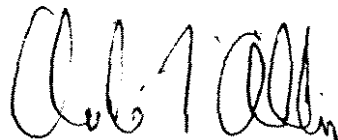
Comme convenu, voici quelques informations concernant les questions que vous me posez au sujet de l'if du Canada et les possibilités de sa cueillette sur forêt publique.

Je vous réfère entre autres aux articles 24.0.1, 162, 173, 186 et 186.1 de la Loi sur les forêts dont vous trouverez copie ci-joint. Je vous transmets également une copie du Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois.

Il n'y aura pas possibilité pour votre projet de s'approvisionner sur les terres du domaine de l'État puisque l'entreprise dont vous m'avez fait mention (fabrication de tisane) ne fait partie d'aucune catégorie d'usines apparaissant au Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois.

Par contre, les approvisionnements en provenance de forêt privée ne sont soumis actuellement à aucune réglementation et m'apparaissent donc comme la principale avenue à regarder à court terme pour votre projet. Toutefois, M. Mario Cousineau, du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), me signale qu'il se pourrait qu'éventuellement l'if du Canada en provenance de forêt privée soit mis en marché par cet organisme au même titre que le bois rond. Il y aurait donc lieu que vous vous teniez informé sur cette question en communiquant avec le SPBAT.

N'hésitez pas à m'appeler pour en discuter davantage. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



André L'Allier, ing. f.  
Division du développement régional

AL/ng

p.j.

c.c. Luc Bergeron

PRODUIT DE  
NATUREL

# LETTRE D'ENTENTE ANNUELLE

INTERVENUE ENTRE

LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR  
ADRESSE, Val-d'Or (Québec) CODE POSTAL  
Ci-après appelé : LE FOURNISSEUR

ET

BIOXEL PHARMA INC.  
2050, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 104, Sainte-Foy (Québec) G1V 2K8  
Ci-après appelé: L'ACHETEUR

## PROCÉDURES D'ACQUISITION DE BIOMASSE (if du Canada) EN 2001

Le FOURNISSEUR et l'ACHETEUR conviennent des modalités suivantes pour l'année 2001 :

### 1- RÉCOLTE

- La biomasse comportera uniquement années d'if du Canada hauteur

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Pour le FOURNISSEUR :

Signée à Val-d'Or, ce \_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2001.

- 
- 
- 

\_\_\_\_\_, Préfet ???

\_\_\_\_\_, directeur ???

### 2- ENT

- La
- dé,
- (po
- Auc

Pour l'ACHETEUR :

Signée à Sainte-Foy, ce \_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2001.